

Communiqué de presse / Précisions sur les modalités d'accueil aux Urgences Pédiatriques

Publié le lundi 18 mars 2019

La presse a fait état d'une plainte déposée par un couple de femmes qui estime avoir été l'objet d'une discrimination aux Urgences Pédiatriques du Centre Hospitalier de Perpignan, ce service ne laissant entrer dans la zone de soins qu'une seule des deux mères pour accompagner leur enfant.

Comme dans beaucoup d'hôpitaux, la pratique est en effet de ne laisser qu'un seul parent pour accompagner l'enfant lors de la prise en charge médicale et soignante, sauf situation particulière tenant à l'état de gravité ou d'angoisse de l'enfant. Cette règle est d'autant plus nécessaire aux Urgences Pédiatriques de l'Hôpital de Perpignan, que les locaux de soins sont relativement exigus.

Il semblerait qu'un défaut de communication ou d'explications ait pu laisser penser aux deux mamans qu'il s'agissait d'une discrimination, alors qu'il n'en était rien.

La Direction va recevoir ces deux personnes, avec la Cheffe de service des Urgences Pédiatriques, pour comprendre les causes de leur ressenti et voir comment éviter ce type de situation.

La prise en charge médicale et soignante de l'enfant s'est déroulée normalement.